

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PAUL FLAUGNAC

Le 21/12/2016

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL FLAUGNAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

Présents :CARLES Eric, CLARY Josette, DEILHES Michèle, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain , POUGET Claude, RAYNAL Gilbert, REGEASSE Dominique, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie Claude, ROBERTIES Sébastien, RUAUX Béatrice, TAMAGNONNE Serge, TEULIERES Monique, MOURGUES Sébastien, , BOUZERAND Florence, , MESLEY Emilie ,

Représenté(s)

Absent(s) excusé (s) : MARTINEZ Claude , DELFAU Jérôme, GISBERT Benoît , LABATTUT Bernadette, SCHROEVEN Rita, POUGET Rachel,

A été désigné(e) Secrétaire : Michèle DEILHES

1 Approbation du compte rendu de la séance du 06/12/2016 reporté

2 Budget 2017

A noter qu'en 2016 nous avons perçu une subvention de 59 563 € : dotation de solidarité rurale, fraction bourg centre. Cette dotation est versée aux communes qui ont une population au moins égale à 15% de celle de leur canton.... C'était vrai pour la commune nouvelle St Paul – Flaugnac dans le canton de Castelnau Montratier.... Mais le canton a changé donc il n'est pas sûr que nous recevions de nouveau cette dotation.

tous les projets que nous pourrions envisager.

	Coût	Subventions	Reste à financer	observations
Photovoltaïque	25000€		25000€	Budget annexe
Vestiaire stade Aire de jeux stade et tennis	15 à 20000€			
Enfouissement éclairage public St Paul	103917€		37925€	
Végétaux école	1000€		1000€	
Terrain tennis				
Matériel informatique	3500		700€	
Déplacement réseau eau Merlianes avec défense incendie	28 703 + 4155	28703	4155€	
Mobilier scolaire + lits				
Petit matériel « espace verts »			5000€	
Volets mairie St Paul				
Ad'AP			4512€	
Modification simplifiée PLU St Paul	6411.60€			
Cantine	80000		40000€	
Ecole maternelle				
Matériel salle des fêtes Nettoyage des salles des fêtes				
médiathèque			380€	Visite médiathèque à Castelnau pour les élèves de Flaugnac.
Terrain de sport école				

3 délibérations

4-1 : Délégation de la compétence Eclairage public à la Fédération Départementale d'Energies du Lot

A l'unanimité des présents, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le règlement relatif aux conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence optionnelle « éclairage public » par la Fédération Départementale d'Energies et décide d'adhérer à cette compétence, qui recouvre les opérations d'investissement et de maintenance des installations communales d'éclairage public, pour une durée de 5 ans renouvelables,
- demande à la FDEL de réaliser préalablement au transfert de la compétence l'inventaire du patrimoine communal d'éclairage public et accepte de contribuer à cet inventaire, à hauteur de 8 € HT par point lumineux répertorié,
- prend acte que cet inventaire, une fois validé par la commune et la FDEL, servira de base à un constat contradictoire mise à disposition des ouvrages ainsi qu'au calcul de la contribution initiale de la commune au service de maintenance apporté par la FDEL et prend acte de la possibilité, à cette étape du transfert de compétence, d'y renoncer par une nouvelle délibération,
- donne son accord pour la mise à disposition des ouvrages EP de la commune à la FDEL pour la durée de son adhésion, pour lui permettre d'exercer sa compétence,
- s'engage à inscrire chaque année les crédits nécessaires au paiement de la contribution à verser à la FDEL,
- autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à cette délibération et tout document à intervenir dans le cadre de cette délégation, en particulier le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages.

-4-2 : Cession d'une partie de Chemin

Monsieur le Maire délégué fait part au Conseil Municipal de la demande de M Esquieu Gaël pour l'acquisition du chemin communal au lieu dit Moulin de Ferré, d'une longueur d'environ 120m. Ce chemin dessert la parcelle A 134 du demandeur, les autres parcelles sont accessibles à partir de la voie communale VC103.

Monsieur le Maire indique que cette vente citée précédemment nécessite un arrêté de mise à l'enquête désignant un commissaire enquêteur, l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Se déclare favorable à la vente du chemin sollicité, la dite vente au prix de un euro le mètre linéaire.

Se prononce favorablement sur le projet d'arrêté et nomme M. Maurice ROUSSILLON maire de Cézac (Lot), Commissaire enquêteur.

Indique que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de M Esquieu Gaël.

Délibération acceptée à l'unanimité des présents.

4-3 FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE ISSUE DE LA FUSION

Le Maire propose au Conseil Municipal de conclure entre les communes un accord local, fixant à 41 (soit le maximum possible) le nombre de sièges du Conseil Communautaire, réparti, conformément aux principes énoncé au I 2° de l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom de la commune	Nombre de sièges
Castelnau-Montratier	8
Montcuq-en-Quercy-Blanc	8
Saint-Paul-Flaunac	4
Pern	3
Lhospitalet	3
Saint-Cyprien	2
Saint-Pantaléon	2
Saint-Daunès	1
Bagat-en-Quercy	1
Cézac	1
Lascabanes	1
Saint-Laurent-Lolmie	1
Le Boulvé	1
Fargues	1
Montlauzun	1
Sainte-Alauzie	1
Saux	1
Saint-Matré	1
Total	41

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE DE CONCLURE un accord local fixant à 41 le nombre de sièges du conseil communautaire, réparti comme indiqué ci-dessus.

Les Conseillers communautaires sont : Claude POUGET, Gilbert RAYNAL, Monique TEULIERES, Michel RESSIGUIE

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération acceptée à l'unanimité des présents.

4 Questions diverses :

- Dans le cadre de développement de son réseau, FREE souhaite raccorder le Nœud de Raccordement d'Abonnés situé sur la commune de St Paul Flaunac car les installations existantes d'Orange ne permettent pas la cohabitation d'un opérateur tiers à l'intérieur du central
Free prévoit l'installation d'une armoire à côté de la station d'épuration.
- Chemin des vignes
Mr Pierre Marie BOUCHET nous a transmis un mail pour nous signaler la présence d'arbres et branches obstruant le circuit VTT chemins des vignes à Balmes.